

Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air (AACT-AIR)

 Air Extérieur  Aménagement du territoire  Alimentation et Agriculture  Environnement intérieur  Santé-Environnement

L'Ademe propose, comme chaque année, un AAP à destination des collectivités portant sur la qualité de l'air intérieur et extérieur : « [Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'Air](#) » (AACT-AIR). Cet appel à projets (AAP) apporte un soutien financier aux collectivités pour mener des études permettant d'identifier des actions concrètes d'amélioration de la qualité de l'air. Le dépôt des candidatures se fait à deux dates successives : jeudi 16 mars 2023 à 12h et jeudi 25 mai 2023 à 12h.

Les thématiques proposées sont très vastes :

- Transports et mobilité
- Urbanisme et chantier du BTP
- Air intérieur
- Combustion de biomasse
- Agriculture
- Air et santé
- Changement de pratiques collectives et individuelles

Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'Ademe via ce [lien](#).

 Mise à jour de cette page : 17/03/2023

 **Type d'évènement**
Appel à projets

Date
du vendredi 2 décembre 2022 - 10:00 à partir de vendredi 2 décembre 2022 - 10:00 au jeudi 16 mars 2023 - 12:00 à partir de jeudi 16 mars 2023 - 12:00

 **Publics :**
Professionnels
Élus
Salariés

 **Lien externe**
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20221117/ai...>

Personne contact
Formulaire contact
Ademe

 **Organisateur**
• Ademe